

# CONCOURS D'ENTRÉE 2020/21

DIPLÔME NATIONAL D'ART ANNÉE 1 • PRÉPA ART • PRÉPA DESIGN  
2<sup>e</sup> session – fin JUIN début JUILLET

Cette année, le concours d'entrée à l'ESAPB évolue. Le candidat qui s'inscrit à une session d'admission a la possibilité de prétendre selon ses choix d'orientation aux trois formations de l'établissement.

Les épreuves écrites et pratique sont communes : l'épreuve orale reste spécifique à chaque formation. En fonction de ses choix, le candidat sera convoqué à autant d'entretiens.

## DÉROULEMENT DU CONCOURS D'ENTRÉE

Le concours se déroule sur deux journées et comprend quatre épreuves :

- une **épreuve pratique** ;
- une **épreuve écrite de culture générale** ;
- une **épreuve de langue étrangère** (anglais ou espagnol) ;
- une **épreuve orale** sous la forme d'un **entretien avec un jury d'enseignants autour du dossier de travaux personnels du candidat**.

Le dossier de travaux personnels doit manifester la capacité créatrice du candidat, son aptitude à exercer un esprit critique vis-à-vis de son propre travail. Il doit faire apparaître ses motivations pour les études envisagées. Le dossier peut être composé de carnets de bord, de carnets de croquis, de dessins, d'illustrations, de gravures, de photographies, de collages, de volumes, de vidéos, de créations multimédias, etc.

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou l'obtenir lors de la session 2020.**

A titre dérogatoire, l'école peut accepter l'inscription de candidats non bacheliers au concours d'entrée. La décision est prise par la direction après avis de la commission de recevabilité. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription, un courrier de demande de dérogation accompagné d'un dossier artistique et pédagogique qui comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, des éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

**Attention :** concernant ses classes préparatoires et à plus forte raison sa classe Prépa Design, l'école tient à notifier aux candidats non bacheliers que certaines voies d'orientation ne leur seront pas permises. En effet, le baccalauréat est une condition d'admission sine qua none pour certaines formations, notamment en design.

## DATES DES ÉPREUVES

- 30 JUIN, 1 et 2 JUILLET 2020

Une convocation précisant les journées d'épreuves sera envoyée au candidat par mail et par courrier six jours avant la date du concours.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'école ou à retirer auprès du bureau de la scolarité de l'ESAPB à partir du 6 janvier 2020.

### PIÈCES À FOURNIR :

- une lettre de motivation ;
- le formulaire d'inscription au concours d'entrée ;
- une photo d'identité non collée ;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- le montant des droits d'inscription par chèque (*cf. Droits d'inscription et envoi de dossier*).

### > Pour les titulaires du baccalauréat :

- une copie du baccalauréat ou du titre admis en équivalence ;
- une copie du relevé de notes du BAC ;
- les copies des bulletins trimestriels de terminale.

### > Pour les candidats en terminale :

- les copies des bulletins de notes de première et terminale ;
- la copie des notes obtenues aux épreuves anticipées du BAC ;
- la copie du certificat de scolarité.

### > Pour les candidats non bacheliers :

- un courrier de demande de dérogation ;
- un dossier artistique et pédagogique (**10 pages maxi format A4**), qui comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, des éléments de pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

## DROITS D'INSCRIPTION ET ENVOI DU DOSSIER :

**Un tarif unique de 25€ par session permet au candidat de postuler à toutes les formations de l'ESAPB.**

- Si vous souhaitez intégrer exclusivement le 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur – Diplôme National d'art à Biarritz, merci d'adresser votre dossier accompagné d'un **chèque de 25€ (non remboursables)** à l'ordre de « Régie ESA Rocailles », à l'adresse : *École supérieure d'art Pays Basque Villa des Rocailles 11 rue Pierre Moussempès 64200 BIARRITZ*

- Dans les autres cas, merci d'adresser votre dossier accompagné d'un **chèque de 25€ (non remboursables)** à l'ordre de « Régie de recettes École d'art de Bayonne », à l'adresse : *École supérieure d'art Pays Basque Cité des Arts 3 av. Jean Darrigrand 64100 BAYONNE*

## DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER :

(le cachet de la poste faisant foi)

- 29 MAI 2020

Les résultats seront communiqués par courrier et consultables sur le site Internet : [www.esa-paysbasque.fr](http://www.esa-paysbasque.fr)

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

## BOURSES D'ÉTUDES

Elles sont accordées par le ministère de la Culture. La constitution du dossier social étudiant est à saisir sur le site Internet du CROUS AQUITAINE : [www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

Ne pas attendre les résultats du baccalauréat, des concours, des admissions pour formuler les vœux dans l'établissement de votre choix.

## CANDIDATS NON FRANCOPHONES

Les candidats non francophones devront justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française : **TCF - Test de Connaissance de la langue Française NIVEAU B2** de moins de 2 ans.

Le TCF peut être passé à l'étranger dans les institutions habilitées telles que les ambassades de France, les universités ou en France, dans les centres agréés par le CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques).

Les coordonnées de ces centres, les dates et les modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse Internet suivante : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

Pour les étudiants chinois, fournir le certificat d'authentification obligatoire des diplômes obtenus (credentials reports).